Journal d'information de la Commune d'Hermenches

Hermenches Magazine

No 01 - Mars 2025

INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Inauguration rue du Village - Save the date

L'année 2024 et une partie de l'année 2025 ont été marquées par les importants travaux sur la rue du Village, au carrefour du Battoir ainsi que sur la route cantonale en traversée du village.

Inauguration de la route le samedi 12 juillet 2025.

La Municipalité vous prie de réserver la date prévue pour cette inauguration et vous invite d'ores et déjà à y participer. Des informations précises sur le déroulement de cette journée vous parviendront dans un prochain tout-ménage.

La Municipalité

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2025

Séances de Municipalité
Les séances de la Municipalité se tiennent toutes les 2 semaines.

Conseil général
Jeudi 27 mars est annulé
Jeudi 19 juin à 20h00

Coup de Balai
Samedi 29 mars à 13h00

Chasse aux œufs et épreuves « sportives »
Mercredi 9 avril à 14h30

Tour de Jeunesse
Samedi 10 mai à 16h00

Souper spectacle à Peney-le-Jorat
Samedi 24 mai à 18h30

Inauguration rue du Village
Samedi 12 juillet

Abbaye 2025
Jeudi 17 juillet au lundi 21 juillet

Cours de Pilates
Les mercredis à 8h30
Les jeudis à 18h30

INFORMATIONS COMMUNALES

Horaire d'été de la déchèterie

Dès le 1er avril 2025

Mercredi 13h30 à 15h00
Jeudi 17h30 à 18h30
Samedi 9h30 à 11h30

Information sur le contrôle de fin de travaux par l'AISTBV

L'Association Intercommunale - Service Technique (AISTBV) à Lucens informe les propriétaires sur le déroulement du contrôle de fin de travaux, suite à l'obtention d'un permis de construire :

- le propriétaire est tenu d'avertir l'AISTBV lorsque l'ensemble des travaux autorisés a été réalisé,
- l'AISTBV planifie ensuite plusieurs visites dans un même secteur géographique.

Ces visites peuvent être planifiées quelques semaines après l'annonce de fin de travaux à l'AISTBV.

Organisation pour la lutte contre les frelons asiatiques

La Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) a transmis une information sur la situation relative à la présence du frelon asiatique dans le canton de Vaud. Durant l'année 2024, ce sont près de 190 nids (primaires et secondaires) qui ont été détruits sur le territoire vaudois. 75% l'ont été grâce à l'intervention des délégués frelon asiatique formés par la FVA. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet sur le site www.stopfrelons.ch.

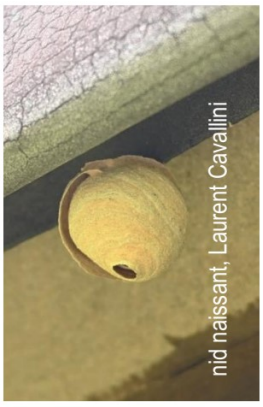
nid naissant, Laurent Cavallini

nid primaire Quentin Voellinger

nid primaire agrandi, Didier Bettens

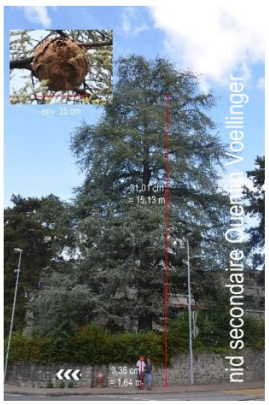
nid secondaire Quentin Voellinger

Avertissement

Nous attirons toujours votre attention sur le fait que le frelon asiatique représente à l'heure actuelle un danger public important, surtout pour toutes les professions qui exercent leur métier en extérieur. La prudence est de mise mais, lors de découverte d'un nid ou en présence de frelons asiatiques, vous pouvez poster une annonce sur le site **www.frelonasiatique.ch**.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

La lutte contres les plantes envahissantes est une responsabilité collective

Les plantes envahissantes ou néophytes invasifs sont des espèces exotiques introduites soit volontairement (à des fins horticoles ou alimentaires) soit involontairement (par les différents moyens de transports) dans nos régions. Elles profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Elles causent des dommages parfois importants :

- A la santé publique, en provoquant allergies, brûlures, irritations cutanées,
- A la biodiversité, en éliminant les espèces indigènes dont les espèces menacées,
- A la sécurité, en occasionnant des dégâts aux ouvrages, en augmentant les risques d'érosion et en déstabilisant les berges,
- A l'économie, en entraînant des pertes de rendement agricole, en compromettant la régénération forestière ou en augmentant les coûts d'entretien des surfaces envahies.

La lutte contre les invasives est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton. En raison de l'importance des dommages causés et du coût élevé de la lutte, il est important que les interventions soient les plus précoces possible. Parmi les quelques 3'000 espèces que compte la flore suisse, 750 sont des plantes exotiques dont 57 considérées comme envahissantes et figurent sur la liste noire. Liste que vous pouvez facilement consulter sur le site internet de la Confédération.

Que faire ?

En cas de présence de néophytes dans un jardin, il faut veiller à ce qu'elles ne s'échappent pas dans la nature, par les graines (en coupant les fleurs avant la formation des graines) ou par les racines. **Le mieux est de les arracher, de les incinérer et de les remplacer par des plantes indigènes.**

Quelques plantes exotiques envahissantes interdites (selon ODE) dont quelques-unes vues au village

Ambroisie à feuille d'armoise, ambroisie élevée
Orpin de Helms
Hydrocotyle fausse-renoncule
Jussies sudaméricaines
Solidages américains, verges d'or américains, hybrides incl.
Sumac
Elodée de Nuttall
Berce du Caucase, berce de Mantegazzi
Impatiente glanduleuse
Renouées asiatiques, hybrides incl.
Séneçon du Cap
Bouddleia (arbre à papillons)

INFORMATIONS COMMUNALES

Plan d'action en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de nos actions en faveur de la biodiversité, notre commune met en place cette année un plan d'action en faveur des hirondelles, des martinets et des chauves-souris dans le but de favoriser ces espèces en déclin. L'objectif de ce projet est de réaliser des inventaires afin de localiser leurs lieux de nidification, puis de déterminer des mesures de conservation simples pour assurer leur présence à long terme.

Ainsi, **entre mai et septembre, des biologistes équipés de jumelles pourront être amenés à observer les bâtiments, de jour comme de nuit**. Dans certains cas, un accès à des propriétés privées pourrait être nécessaire afin de mener à bien ces observations.

Vous avez la possibilité de participer à ce projet en communiquant les informations que vous pourriez avoir sur ces espèces ! Si vous avez observé des nids d'hirondelles, des cavités occupées par des martinets ou des gîtes de chauves-souris dans notre commune, nous vous invitons à transmettre ces informations à l'équipe du bureau d'études en environnement FauneNatur Sàrl, qui coordonne ce projet.

Vous pouvez envoyer un mail à **liechti@faunenatur.ch** avec les informations suivantes :

- Espèce observée : hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, martinet noir ou chauve-souris (mention de l'espèce non nécessaire pour les chauves-souris) ;
- Adresse exacte de l'observation ;
- Tout autre détail qui pourrait être utile (nombre de nids naturels / artificiels présents, nombre de nids naturels / artificiels occupés, période d'observation, présence de nids ou de nichoirs artificiels, etc.).

Un descriptif des espèces est présent en annexe pour vous guider.

Une fois le projet terminé, nous vous tiendrons informés des résultats et des mesures proposées pour favoriser la présence de ces espèces dans notre commune.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et espérons que ce projet suscitera votre intérêt.

La Municipalité

Informations sur les hirondelles, les martinets et les chauves-souris

Hirondelles de fenêtres (*Delichon urbicum*)

- Dessus bleu-noir avec reflets brillants
- Croupion (bas du dos) et ventre blanc
- Queue peu échancrée
- Nids construits avec des boulettes de boue, presque entièrement fermés et généralement collés sous les avant-toits des bâtiments et des maisons

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

- Dessus noir avec reflets bleu métallique,
- Front et gorge brun-roux,
- Queue fourchue avec de longs filets,
- Nids construits avec des boulettes de boue et de la matière végétale, ouverts sur le dessus et souvent observés dans les bâtiments agricoles.

Martinet noir (*Apus apus*)

- Plumage brun-noir,
- Ailes longues en forme de faucille,
- Queue fourchue,
- Niche dans de petites cavités des bâtiments (en hauteur, à au moins trois mètres du sol généralement),
- Fait tout en vol et ne se pose pratiquement jamais (sauf pour nicher),
- Cris stridents caractéristiques.

Chauves-souris (30 espèces en Suisse / difficilement identifiables en vol)

- Seul mammifère capable de voler,
- Principalement visibles à l'aube et au crépuscule,
- Se réfugient dans des gîtes tels que greniers, églises, fermes, ponts ou encore cavités d'arbres.

Menaces

Manque de zones pour nicher (rénovation des bâtiments, constructions modernes, obturation des cavités et réfection de toiture), manque de zones boueuses (nids d'hirondelles), diminution de la tolérance face à leur présence, destruction des habitats de chasse et des gîtes (chauves-souris) ou encore disparition des insectes.

Mesures de conservation

Maintien des colonies actuelles, pose de nids/nichoirs artificiels sur les bâtiments pour renforcer les colonies, ajout de planchettes protectrices sous les nids afin d'éviter les salissures, prise en compte de leur présence lors de travaux ou encore éviter l'illumination des façades.

Pour plus d'informations sur ces espèces, vous pouvez consulter les sites de la Station ornithologique suisse (https://www.vogelwarte.ch/fr/) et du CCO-Vaud (https://www.chauves-souris.ch/).

INFORMATIONS COMMUNALES

Travaux de la rue du Village

Dans environ 3 semaines, l'entreprise Frutiger SA va nous quitter pour faire des travaux sous d'autres cieux.

Nous allons être orphelins de nos constructeurs de route.

La mise en place de presque toutes les infrastructures touche à sa fin.

La pose des derniers candélabres et les panneaux d'entrée de village sont prévus pour la fin mars.

Nous devons mettre encore la signalisation en place, poser les miroirs et bientôt enlever les piquets à neige.

La pose du tapis définitif est prévue la **semaine du 12 au 18 mai 2025.** En cas de mauvais temps, les travaux sont reportés d'une semaine.

Carrefour du Battoir

La pose des bordures et du trottoir sont en cours de finition.

Quelques petits travaux d'aménagement vont être terminés pour la fin mars.

L'abri vélo va être mis en place prochainement, ainsi que la signalisation.

La pose définitive du tapis sur la route cantonale sera effectuée par beau temps le **week-end du 17 au 18 mai 2025 et pourrait être reportée au week-end suivant en cas de mauvais temps**.

Mur du Battoir

Le mur est terminé ! Nous allons maintenant procéder à la mise en place de la route et du goudronnage ainsi que la pose de la glissière de sécurité et enfin terminer les bordures.

Quelques travaux dans le ruisseau sont programmés dans le courant du mois d'avril.

Travaux concernant le remplacement du collecteur au chemin de Pélau

Le collecteur drainant est terminé et la modification des raccordements aussi.

La pose du tapis doit se faire prochainement.

Taille des haies

Nous vous rappelons que vos haies doivent être régulièrement taillées.

Selon les articles 8 et 9 du Règlement d'application de la loi sur les routes, les haies ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre du domaine public. Leur hauteur varie de 60 centimètres au maximum, si la visibilité doit être maintenue, à 2 mètres maximum dans les autres cas. Les banches, quant à elles, ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

En cas de non exécution de ces tailles, la Municipalité peut mandater une entreprise, au frais du propriétaire et selon l'article 59 de la Loi sur les routes.

La Municipalité vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

INFORMATIONS COMMUNALES

Tenir son chien en laisse, pourquoi et quand ?

Durant la période de reproduction et d'élevages des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. Le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant **obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet.** Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

La nature n'est pas une poubelle !

Sachets et poubelles à disposition

Les selles des canidés porteurs d'un parasite peuvent transmettre la néosporose aux bovins. Cette maladie provoque des avortements et peut également causer la perte de l'animal.

Des sachets et des poubelles sont à disposition sur l'ensemble de la commune.

Gestion des déchets de la commune

La commune met tout en œuvre afin que les déchets ménagers de chaque habitant soient correctement éliminés. Plusieurs moloks sont installés dans le village et sont vidés toutes les deux semaines. Lorsqu'un molok est plein, nous vous prions de tester les autres moloks et de ne pas déposer vos déchets à côté de ceux-ci.

Nous vous prions également de ne pas encombrer les poubelles destinées aux déchets des canidés par notamment des couches culottes. Veuillez vous référer au point 3.2 de la directive communale sur la gestion des déchets.

Nous constatons régulièrement des déchets le long des chemins et des routes (canettes, bouteilles, plastiques, mégots). Les canettes qui se retrouvent déchiquetées dans le fourrage sont un réel danger pour le bétail. En les ingérant, les animaux risquent une hémorragie.

Tous ces déchets n'ont pas leur place dans la nature, merci de la préserver !

La Municipalité

Demande d'une autorisation pour une manifestation

Toutes les manifestations, rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, évènements sportifs ou autres, doivent automatiquement être annoncés à la commune où est prévue la manifestation. Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment par les nuisances sonores ou une occupation accrue de la voie publique.

Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation. **La demande doit être déposée au moins 3 mois avant la date prévue pour le début de la manifestation**. Dès lors, le **questionnaire Pocama** pour toutes les manifestations nécessitant des autorisations et/ou des préavis cantonaux et/ou des permis temporaires pour la vente d'alcool, doit impérativement être rempli.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sous :
www.vd.ch > Economie > Organiser une manifestation.

Vous pouvez également contacter le secrétariat Pocama au 021 644 84 36 ou par mail à secretariat.pocama@vd.ch.

Chœur d'hommes « Les Mec'connus de la Bressonne »

Depuis 2002 le chœur d'hommes d'Hermenches "Les Mec'connus de la Bressonne", fort d'une vingtaine de membres, pratique le chant avec joie et enthousiasme en offrant des concerts et des chantées dans toute la région.

Nous sommes dirigés par Madame Kwihuyn Bin, qui nous motive par sa grande connaissance du chant et de l'art choral ainsi que par sa bonne humeur.

Unis par la passion de chanter et le plaisir de partager des bons moments d'amitié, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres parmi nous.

Nos répétitions ont lieu tous les 15 jours, le lundi soir, au collège d'Hermenches, vous serez les bienvenus!

Contacts:

Claude-André Chevalley, Moudon, président
c.chevalley@fenaco.com - natel 079 878 66 94

Pierre Trauffler, Hermenches, secrétaire
mp.trauffler@bluewin.ch - tél. 021 905 40 16

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

ANIMATION POUR PETITS ET GRANDS

MERCREDI 9 AVRIL 2025
DE 14H30 A 16H30

A LA PLACE DE JEUX
(annulé en cas de pluie)

CHASSE AUX ŒUFS ET

EPREUVES « SPORTIVES »

PREVUES !!!

GOÛTER OFFERT

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !

Pour faciliter l'organisation,
une inscription est recommandée
par SMS au 079 549 73 60

Les parents sont les bienvenus !

Groupe animation

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

L'association des paysannes et femmes rurales du Jorat fête ses 60 ans !

Les 15 habitantes du village qui en sont membres, accompagnées par Denise Rod, présidente, vous invitent à participer à un souper spectacle le samedi 24 mai 2025.

La troupe **ArtistiKbaret** est dirigée par Christel Stoky.

Cours de Pilates à Hermenches

Les mercredis à 8h30 ainsi que les jeudis à 18h30 des cours de Pilates sont organisés à la salle de l'ancien Collège. Ces cours ont pour objectifs de :

- Renforcer les muscles essentiels à une bonne posture,
- Prévenir les maux de dos,
- Acquérir une grande force abdominale,
- Se muscler en longueur et non en masse,
- Améliorer la souplesse, l'équilibre et la coordination.

Après 10 cours, vous sentirez une différence - Après 20 cours, vous verrez une différence - Après 30 cours, les autres verront la différence! (Joseph Pilates)

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter Mme Nathalie Rouge au 078 629 52 72.

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Abbaye d'Hermenches
du jeudi 17 juillet au lundi 21 juillet 2025

La société de l'Abbaye et celle de la Jeunesse sont heureuses de vous annoncer les dates de leur prochaine fête.
La manifestation se déroulera selon le programme traditionnel ci-après :

Jeudi 17 juillet

Caveau au battoir

Vendredi 18 juillet

Tir | Souper par le Conseil de l'Abbaye au refuge | Caveau au battoir

Samedi 19 juillet

Tir | Tir des jeunes | Levée des danses | Bal | Caveau | Restauration

Dimanche 20 juillet

Couronnement des rois | Partie officielle | Banquet | Levée des danses | Bal | Caveau | Restauration

Lundi 21 juillet

Soirée familiale au battoir

Le programme détaillé ainsi que les informations pour les inscriptions aux repas seront communiqués dans un prochain tout-ménage.

Nos deux sociétés se réjouissent de vous accueillir cet été pour fêter cette belle manifestation villageoise.

La Jeunesse vous invite à préparer les décorations du village pour la fête.
Rendez-vous les 31 mai, 15 juin et 28 juin dès 13h00 au collège.

Admission des nouveaux membres de l'Abbaye
Selon les statuts de la société, les personnes, hommes ou femmes, âgées de 16 ans dans l'année civile, peuvent faire partie de l'Abbaye. Les modalités d'inscriptions se déroulent au stand durant la fête ou par avance auprès du caissier, Cédric Crausaz, qui se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse : abbaye@hermenches.ch.

Pour faire partie de l'Abbaye, un nouveau membre devra payer :
- une finance d'entrée de CHF 40.-,
- un cordon distinctif de CHF 25.-,
- la carte de fête d'un montant de CHF 80.-
  (correspond aux cotisations des membres actifs).

Les comités organisateurs
Abbaye & Jeunesse d'Hermenches